

Concours photo des Azimutés d'Uzès 2024

« Témoin de son temps, passeur de mémoire »

PRÉAMBULE

L'association Les Azimutés d'Uzès (l'Organisateur) organise un concours photo du 21 février 2024 au 31 mars 2024 à 23 h 59, avec exposition et remise des prix à Uzès le 25 mai 2024.

Le concours est réservé aux photographes amateurs résidant dans le département du Gard. Huit lauréats seront récompensés par des prix d'une valeur totale équivalente à 600 €.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Le concours est ouvert à toute personne physique résidant ou étant scolarisée dans le Gard. La participation est interdite à toute personne ayant participé à l'organisation dudit concours ainsi qu'à tout membre de leur famille.
- Les candidats peuvent envoyer 5 photos maximum. Une seule pourra être primée.
- La participation au concours est fixée à 5 €, donnant droit à une adhésion exceptionnelle à l'association Les [Azimutés d'Uzès](#).
- La participation est gratuite pour la catégorie « jeunes » âgés de 14 à 18 ans au 31 mars 2024.
- Le candidat doit disposer d'une adresse électronique et autoriser l'Organisateur à l'utiliser à des fins de communication sur le concours et d'information sur ses activités.
- Les candidats nommés autorisent l'Organisateur à publier sur son compte Instagram, Facebook, et sur son site www.lesazimutesduzes.fr, chacune des photos retenues pour l'exposition, accompagnées de leurs nom et prénom, sans que cela ne confère un droit à rémunération ou autre droit quelconque auxdits nommés.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer au concours, les candidats doivent envoyer le dossier complet avec les éléments suivants, au plus tard le 31 mars 2024 à 23 h 59, par l'intermédiaire de la plateforme « grosfichiers.com » à l'adresse concours.azimutes@gmail.com :

- Le [Formulaire de participation](#)
- Pour les candidats mineurs, l'autorisation signée par les responsables légaux est obligatoire.
- Le **justificatif du règlement** de 5 € par helloasso.com (excepté pour le concours « Jeunes »).
- Les **fichiers des photos**, identifiés, comme spécifié plus bas.

RÈGLES ET CONDITIONS DE VALIDITÉ DES PHOTOGRAPHIES

- Résolution minimum : **300 dpi**.
- Définition : **5000 pixels minimum** pour le grand côté.
- Chaque fichier numérique doit être impérativement renommé sous la forme ci-dessous :
PrénomNom.titredelaphoto.jpg Exemple : AlainDubois.PontduGard.jpg.

Les photos faites avec un smartphone, répondant à ces critères de qualité, sont acceptées.

Attention : Le non-respect des consignes pourra entraîner l'annulation de la participation. Une aide technique peut être demandée à l'Organisateur en cas de besoin.

DÉTERMINATION DES GAGNANTS

Un comité de sélection désignera les photos retenues pour l'exposition afin d'en assurer la cohérence et la qualité artistique. Les photographes nominés seront informés individuellement par mail début avril.

Un jury, constitué de professionnels du monde de la photo et de la culture, désignera les lauréats du **Concours Jeunes** et du **Prix du Jury**, selon les critères suivants :

- Respect du thème du concours
- Qualité technique
- Originalité/créativité
- Lecture d'image et composition.

Le prix du public sera décerné par les visiteurs, au terme de la journée d'exposition.

EXPOSITION ET ATTRIBUTION DES PRIX

Les photos nominées seront imprimées, aux frais de l'Organisateur, et exposées à Uzès le 25 mai 2024. Elles seront également publiées sur le site internet et les réseaux sociaux de l'Organisateur.

Les candidats nominés s'engagent à se présenter ou se faire représenter au stand de l'Organisateur le jour de l'exposition.

La remise des prix aux lauréats se fera au terme de la journée d'exposition.

En cas d'absence du lauréat ou de son représentant, un prix sera attribué au nominé suivant le mieux classé.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité, ainsi que le respect des règles du droit d'auteur et du droit à l'image en vigueur.

Le non-respect de ces conditions entraînera la nullité de la participation.

DROITS D'AUTEUR

Aucune participation financière de l'Organisateur ne pourra être exigée en contrepartie de l'utilisation des photographies dans le cadre de la participation au concours.

Les participants reconnaissent qu'il n'y a pas atteinte à leurs droits d'auteur et autorise l'Organisateur à adapter les photographies et à y apporter des modifications qui ne sont dictées que par des contraintes techniques ou de compatibilité de format. Ces autorisations ne sont consenties que pour la durée et dans le cadre du concours, notamment pour les besoins de sa promotion et sa communication.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROIT À L'IMAGE

Les participants déclarent et garantissent à l'Organisateur qu'ils sont les auteurs de toutes les photographies soumises par eux dans le cadre du concours.

Aucun élément portant atteinte à la vie privée ou au droit à l'image de tiers ne doit figurer sur la création. Les participants certifient avoir obtenu l'autorisation des personnes reconnaissables et s'être assurés qu'elles ont plus de 18 ans ou obtenir l'autorisation écrite des représentants légaux.

ANNULATION DU CONCOURS

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler, de reporter ou de modifier le concours sans préavis si des circonstances exceptionnelles l'exigent.

En cas d'annulation, les candidats seront remboursés de leurs frais de participation.